

AR Prefecture

063-216303537-20221021-2022_10_37-DE
Reçu le 25/10/2022

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de Saint Germain l'Herm**

Nombre de Conseillers

- en exercice 10
- présents
- votants
- absents
- exclus 0

L'an Deux Mil vingt-deux, le 21 octobre le Conseil Municipal de St Germain l'Herm, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Chantal DESGEORGES, maire

Date de convocation : 17 octobre 2022
Date d'affichage : 17 octobre 2022

Présents : BLANC-PAGET Paule, CARLE Pascal, DESGEORGES Chantal, MONGHEAL Jean-Luc, OLLEON Daniel, RANGLARET Dominique, ROMEAS Daniel THABOUILLOT Jacques, VOISSET Yvette,

Absents excusés : BLANCHARD Pierre
a été nommé secrétaire : THABOUILLOT Jacques

Délibération 37 - 2022

Objet : travaux plateau sportif- demande de subvention

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que les services du Département ont produit un estimatif prévisionnel des travaux du Plateau Sportif pour un montant de 197 400.00 HT se décomposant en :

- Assainissement : 27 100.00 €
- Eaux pluviales et plateau sportif : 170 300.00 HT

L'entreprise retenue par le Conseil Municipal, délibération n° 36 -2022, est l'entreprise DUMEIL à Ambert pour un montant de 146 768.50 euros

la maîtrise d'œuvre société SECAE pour un montant de 8 095.00 € HT
soit un total de 154 863.50 euros

Les travaux seront financés à 80 %.

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à solliciter l'attribution de subventions auprès

- Du Conseil Départemental
- Du Conseil Régional
- De l'Agence de l'Eau
- Du SATEA

Acte rendu exécutoire après le dépôt
en Sous-préfecture d'Ambert le 24 octobre 2022
et publication ou notification du 24 octobre 2022

Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES

Le Maire
Mme Chantal DESGEORGES

